

ARRETS MALADIE :

gouvernement et SNCF tentent de culpabiliser les salariés !

La Sécurité Sociale vient de publier quelques données intéressantes sur les arrêts maladie. Ceux-ci augmentent encore une fois de façon alarmante, (+ 6,5 % en 2003). Cependant, leur progression reste très disparate selon les catégories sociales : les ouvriers et les employés sont les plus touchés. À eux seuls, ils en comptabilisent respectivement 41% et 35% ...alors que, toutes catégories confondues, alors qu'ils constituent 27% et 30% de la population active !

Dans les réformes annoncées, le gouvernement n'a jamais eu pour cible d'éradiquer les causes des arrêts maladie. Son objectif est d'en réduire les conséquences financières.

Pour SUD rail réduire les dépenses de santé consiste avant tout à recenser les causes d'une maladie, de sa progression et à prendre les mesures de prévention et de protection qui s'imposent. Il ne suffit pas uniquement de planifier les coûts des arrêts de travail appelés volontairement (toujours dans le but de culpabiliser le malade) : « arrêts de complaisance »...

Non, les pouvoirs publics ne tentent pas de combattre les causes des arrêts maladie qu'ils connaissent bien : cadences, rythmes de travail,

organisation productiviste, stress, etc... La baisse de la part de la médecine de prévention dans le budget de la sécurité sociale le prouve.

Les politiques préfèrent alimenter la rumeur et propager la culpabilisation. Cette stratégie est nécessaire à l'engagement de toutes leurs réformes antisociales. Ainsi, à grands renforts de médias, ouvriers et employés sont montrés du doigt, accusés soit disant « d'abuser des arrêts de maladie ». Nous voyons là l'absence de toute reconnaissance de la valeur du travail !

Parallèlement, à la SNCF, les bilans sociaux relèvent une dérive identique de la dégradation de la santé au travail des cheminot-e-s. Ainsi, l'évolution du nombre de journées d'arrêt maladie révèle un mal vivre important dans l'entreprise publique :

	1998	2000	2002	2003
Arrêt maladie - 90 jours	160 344	165 064	168 903	170 767
Arrêt maladie de 91 js à 184 js	2 040	2 146	2 426	2 481
Arrêt maladie + de 185 jours	1 305	1 492	1 815	1 842
Total	163 689	168 702	173 144	175 090

Le tableau montre en 5 ans une augmentation de 6,5% du nombre total de jours maladie, de 41% du nombre de jours d'arrêts de longue maladie et de 22% des arrêts de moyenne durée !

L'étude de la CNAM met en avant l'augmentation importante des arrêts maladie liés aux maladies du dos (25%), aux troubles mentaux (15% dont 2/3 de dépressifs) et aux tumeurs (8,6 %).

Selon la CNAM : « la répartition de ces pathologies varie fortement selon le sexe et surtout selon la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires ont une proportion plus importante d'arrêts de travail liés aux troubles mentaux et au comportement, tandis que les ouvriers sont davantage concernés par les maladies du système ostéo-articulaire. Les employés et les professions intermédiaires en arrêt de travail sont le plus souvent des femmes. À l'inverse, les ouvriers, les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont plus souvent des hommes ».

À la SNCF, là encore, l'évolution tant des accidents du travail (avec arrêt) que du nombre d'agents devenus inaptes démontre clairement les conséquences des mauvaises conditions de travail, de la politique de recherche de la productivité à tout prix et des suppressions d'emplois.

	1998	2000	2002	2003
Nombre d'agents devenus inaptes définitivement	419	583	512	640
Nombre de reclassements	335	413	549	486
Nombre d'accidents du travail (avec arrêt)	7 507	7 887	8 561	8 465
Nombre d'incapacités permanentes	588	664	580	698
Nombre d'accidents mortels (travail + trajet, uniquement agents SNCF)	14	19	15	9

Les augmentations du nombre d'inaptes (+ 53% en 5 ans) et des incapacités permanentes (+ 13%) devraient servir d'indicateurs sociaux à la SNCF, pour revoir les organisations du travail !

La comparaison entre le nombre d'agents devenus inaptes et le nombre de reclassements révèle le refus de la direction SNCF d'appliquer la réglementation en vigueur. Chacun dans son établissement voit bien les pressions faites sur les agents en situation de maladie, voire d'inaptitude pour qu'ils/elles « acceptent » la réforme médicale. Pour SUD rail, une telle pratique constitue une dérive importante de la législation et reste totalement inadmissible. Chacun - chacune a sa place dans l'entreprise !

Les mauvaises conditions de travail : au centre de la dégradation de la santé des salariés !

La CNAM souligne que « les conditions de travail semblent jouer un rôle important dans les causes d'arrêts maladie. Plus de la moitié des personnes interrogées jugent leur travail "plutôt pénible" et 20 % des personnes en arrêt de longue durée évoquent un conflit avec un supérieur hiérarchique ou un de leur collègue ».

L'urgence impose de mettre le maintien de la santé des salariés au cœur des politiques de santé publique ...

Le « management » des arrêts maladie par les responsables SNCF ... c'est la même logique régressive que le gouvernement !

A la SNCF, les dirigeants de l'entreprise obsédés par la recherche de la rentabilité, font peser des pressions implicites sur les cheminot-e-s.

Désormais, au lieu de prendre en compte -comme le prévoit le Code du Travail- les conséquences des désastreuses politiques de suppressions d'emplois, d'augmentation de la productivité... les dirigeants SNCF cherchent à imposer un flicage des cheminots à leur retour d'arrêt maladie. Des consignes ont été données aux DPX afin qu'ils « s'entretiennent avec l'agent concerné pour connaître les causes de l'arrêt maladie, ses difficultés... ». Cela n'a pas pour but d'améliorer les conditions de travail, mais de dissuader les salariés de déclarer leur maladie. Cette politique a comme corollaire le développement des contrôles administratifs.

Ainsi, sur la région de Paris Est, le directeur de région s'enorgueillit de voir un « redressement des chiffres d'arrêts maladie de - 15% par rapport à 2003 »... a-t-il amélioré les conditions de travail ? S'est-il interrogé sur les conséquences de la politique socialement désastreuse qu'il mène ?

NON ! L'important pour lui, comme pour les autres dirigeants SNCF, c'est la course à la culpabilisation des cheminot-e-s !

En cela, les responsables SNCF s'inscrivent totalement dans la politique gouvernementale... et refusent de reconnaître leurs responsabilités dans cette situation !

La maîtrise des dépenses obsède le gouvernement... mais c'est crier au loup pour faire admettre le démantèlement du système de protection sociale.

Le ministre ferme les yeux sur la responsabilité des employeurs et des pouvoirs publics (dégradation des conditions de travail, augmentation de la productivité et de la pression psychologique,...) et préfère mettre en place une « chasse au fraudeurs ».

Il choisit le tapage médiatique autour de sa réforme ! Il clame haut et fort ses intentions, renie l'état de maladie et maquille les arrêts maladie en fraude. Par cette pirouette, il accrédite et rend incontournable l'ensemble de ses réformes impopulaires. C'est une véritable manipulation !

Dès maintenant le contrôle des arrêts de travail est renforcé... L'objectif social du gouvernement est-il de protéger la santé des salariés ? NON ! Le gouvernement, assisté par les gestionnaires de la CNAM, n'est motivé que par l'économie d' 1 milliard d'euros !

Pour SUD rail, la santé est un bien inaliénable. La responsabilité des employeurs doit être reconnue dans les dégradations importantes et continues des conditions de travail, qui agissent directement sur la santé des salariés !

Ne pas perdre sa vie à la gagner : c'est le droit tous les salariés !